

CHARTRE ACCOMPAGNANT LES SORTIES EN FAMILLE DES RESIDENTS

Quel que soit le type de visite, **le port du masque, la distanciation sociale, le lavage et la désinfection des mains sont des règles à respecter scrupuleusement.**

CONSIGNES A RESPECTER PENDANT LA SORTIE

- 1- La personne qui vient chercher le résident doit déposer la présente charte signée à l'accueil ou auprès de l'équipe lors de chaque sortie.
- 2- Le résident ne peut sortir à l'extérieur de l'établissement que s'il porte un masque. Le masque sera maintenu pendant la durée de la visite, en intérieur comme en extérieur.
- 3- Le transport se fera de telle sorte que la distanciation sociale soit respectée.
- 4- Les personnes en contact avec le résident doivent s'être assurées de ne pas présenter de signes d'alerte (prise de température + questionnaire en pièce jointe à garder pour soi). Un test PCR est vivement recommandé pour les accompagnants 48 heures avant la date de la sortie.
- 5- Les mesures barrières sont strictement à observer pendant toute la durée de la sortie : port du masque, distanciation sociale de plus de deux mètres, hygiène des mains.
- 6- Le nombre de personnes dans la même pièce ou autour du résident doit être limitée afin de s'assurer d'une distanciation sociale. On évitera les gestes de proximité (embrassades, selfies, ...), pour les adultes comme pour les enfants.
- 7- Les sorties en extérieur sont à privilégier. Cependant, même à l'extérieur (jardin par exemple), toutes les mesures doivent être maintenues.
- 8- Les repas et collations sont à proscrire pour éviter d'enlever le masque.
- 9- Les sorties dans des lieux collectifs sont à proscrire (espaces fermés ou à forte densité de population, grands rassemblements familiaux ou amicaux type mariage).

L'épidémie n'est pas terminée. Toute négligence ou non-respect de la présente charte peut avoir des conséquences sur l'ensemble des résidents. Compte tenu de l'enjeu, les sorties se faisant sous la responsabilité du directeur, le non-respect des consignes entraînera une fin des sorties en famille.

La Directrice,
Marie LECUYER

« Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance de la présente charte et en accepter les dispositions lors de la sortie de mon proche en famille».

Signature du proche, date et heure



ANNEXE : RAPPEL DES BONNES PRATIQUES POUR LES SORTIES DES RESIDENTS A L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

REPERAGE DES SYMPTOMES POUR LES ACCOMPAGNANTS.

REALISER UN TEST PCR POUR LES ACCOMPAGNANTS 48 HEURES AVANT LA SORTIE ET REPORTER LA VISITE EN CAS DE TEST POSITIF.

REPORTER LA SORTIE EN CAS DE SYMPTOMES D'UN DES ACCOMPAGNANTS.

PORT DU MASQUE PENDANT LA DUREE DE LA SORTIE PAR LE RESIDANT ET PAR LES PROCHES.

PAS DE REPAS OU COLLATION AFIN DE MAINTENIR LE PORT DU MASQUE.

PRIVILEGIER LES SORTIES A L'EXTERIEUR.

SI LA VISITE SE FAIT A L'INTERIEUR, RESPECTER LE RATIO D'UNE PERSONNE POUR 4 M². AERER LA PIECE AVANT.

DISTANCIATION PENDANT LA DUREE DE LA SORTIE : 2 METRES.

PAS DE CONTACT, SAUF PONCTUELLEMENT POUR AIDER AU TRANSFERT.